

Voyance



**intox ou
arnaque**

N'importe qui peut se déclarer "voyant".

Une situation qui engendre nombre d'abus et d'escroqueries et décrédibilise ceux qui prétendent exercer leur don avec honnêteté.

télé moustique

Hebdo/41/ 4159/12-10-05/1,70 €

SOCIÉTÉ
[ARNAQUE]

Voyants et marabouts, tous escrocs?

Vous vous posez des questions sur l'avenir de la Belgique? Rassurez-vous, le pays existera toujours en 2048, il sera juste allé un peu plus loin dans sa fédéralisation. Ce n'est pas nous qui le disons mais un certain **Sam Lennov**. Un nouveau Paco Rabanne? Non. Comme il l'explique sur son site Internet (www.archiveonline.be), Sam Lennov est un homme du futur. En 2048, il s'est vu obligé de recourir au voyage dans le passé pour "raisons familiales". Et il en profite pour mener une expérience interactive avec nous, ses ancêtres, qui pouvons lui poser toutes sortes de questions sur l'avenir.

Ce qui relève du canular pour toute personne qui a un minimum les pieds sur terre se taille actuellement un joli succès sur la Toile. C'est que le Sam Lennov en question touche là à un vieux fantasme de l'être humain: la connaissance de l'avenir. Une donnée qui, fatalement, échappe à l'homme. Il ne faut pas aller chercher plus loin les raisons de la fascination qu'exercent, depuis la nuit des temps

ou presque, mages, devins et voyants de toutes sortes. Ce sont les mêmes raisons qui ont poussé les civilisations les plus rationnelles à condamner ces mêmes êtres souvent regroupés dans une même catégorie, celle des charlatans. Voire des escrocs. Parce que évidemment, et ce n'est pas nouveau non plus, des esprits malhonnêtes ont vite compris la source d'enrichissement que représentaient les personnes vulnérables ou déstabilisées cherchant refuge dans l'espoir d'un avenir meilleur. Le conflit opposant les "bons" voyants aux "mauvais" voyants est aussi vieux que la pratique des arts divinatoires.

Puisque nous n'avons malheureusement pas la faculté de voyager à travers le temps, examinons la situation à notre époque. "On est complètement dans l'absurde puisque l'article 563 du code pénal interdit le métier de devin. Mais à côté de ça, on a un registre de commerce et on est assujéti à la TVA. Nous sommes interdits légalement mais tolérés fiscalement. Comment légiférer dans un domai-

ne qui n'est pas reconnu légalement et dans lequel il n'y a aucun enseignement reconnu? La seule chose à faire est d'instaurer un code au sein de la profession comme l'ont fait, par exemple, les tatoueurs", explique **Esmeralda Bernard**, fondatrice de l'ASBL Delta Blanc Belgique. Une association, basée à Aywaille, dont l'objectif est de réunir les praticiens des arts divinatoires et des psychologies alternatives qui acceptent un règlement censé prévenir les abus.

L'idée du code éthique ou déontologique est loin d'être neuve. De multiples initiatives dans ce sens ont déjà été prises par différents groupements ou associations. La Fédération belge des parapsychologues et professions ésotériques (Febelpres), qui revendique une trentaine d'adhérents, a, par exemple, mis au point une charte éthique. "Nous voulons aussi servir de centre d'information pour les gens et les mettre en garde contre les pratiques malhonnêtes", explique **Olga de Saint-Jude**, présidente de Febelpres. Si une personne →